

L'artiste Neil Beloufa : « La blockchain est un outil qui à la fois me fascine et me fait peur »

Investi dans l'écosystème des « non fungible tokens » (NFT), l'artiste français explique les conséquences, pour le milieu de l'art, de cette technologie qui permet d'obtenir des titres de propriété d'objets numériques.

Publié dans le journal Le Monde le 04 février 2022

https://www.lemonde.fr/culture/article/2022/02/04/neil-beloufa-le-monde-reel-est-indexe-sur-le-numerique_6112275_3246.html



Neil Beloufa, le 29 janvier, à la galerie Clearing, à Bruxelles, où il présente « Pandemic Pandemonium », l'une des deux expositions qu'il propose dans la ville belge.

Neil Beloufa est, à 37 ans, l'un des rares artistes français reconnus dans le milieu de l'art contemporain à s'être emparés des NFT (« non fungible tokens », « jetons non fongibles », technologie permettant d'obtenir des titres de propriété d'objets numériques) et de leurs potentiels dans le domaine de l'art. Il explique les raisons de son engagement dans ce champ surtout connu pour son aspect spéculatif.

D'où votre intérêt pour les NFT vient-il ?

De la cryptomonnaie. Quand j'avais 16 ans, je travaillais dans des cybercafés à Paris pour gagner de l'argent. J'étais un peu geek et j'avais téléchargé les tout premiers serveurs de minage de bitcoin. Puis je suis devenu artiste, et, avec les collègues de mon atelier, on a constitué une petite trésorerie par l'achat de bitcoins. Mais mon intérêt est aussi intellectuel. Il est né à la lecture du *Crypto Anarchist Manifesto*, un texte politique des années 1980 qui parle d'une révolution suscitée par un

outil émancipateur, le cryptage informatique. Une révolution qui, en même temps, va permettre des choses atroces : blanchiment, extorsion, exploitation... La blockchain, technologie permettant de stocker et transmettre des informations sans organe de contrôle, est un outil qui à la fois me fascine et me fait peur.

Comment êtes-vous passé de la cryptomonnaie aux NFT ?

Il y a eu le Covid-19 ! Pendant le confinement, on a cherché des moyens de continuer à produire des expériences artistiques avec Internet. En 2014, on avait fait un film qui n'avait jamais été vu dans lequel, à cause d'une pandémie mondiale, les gens vivaient sur Skype, avec des médecins qui essayaient de vendre des vaccins. Vu la résonance avec l'actualité, on l'a recyclé en une espèce de site Web avec une mini-série vidéo et des jeux où l'argent gagné peut être transformé en une œuvre d'art certifiée sur la blockchain. Ce travail nous a positionnés dans cet univers dès mai 2020. Pour son lancement, on a cherché un modèle de distribution décentralisé, en choisissant une dizaine d'institutions : la Fondation Ricard en France, deux institutions aux Etats-Unis, une en Chine, une en Iran... Chacune a sorti les vidéos auprès de sa communauté, en donnant un budget selon sa taille. Et on a eu 800 000 visiteurs. Je n'avais jamais eu une telle visibilité !

Cela vous a-t-il encouragé à davantage axer votre travail sur le numérique ?

Je pense qu'aujourd'hui 70 % des décisions que les gens prennent sont pilotées par Internet et des algorithmes. Le monde réel est indexé sur le numérique, et si l'on veut avoir un impact ou y transformer des choses, il faut passer par ces technologies. A partir de ce constat, on s'est un peu jetés dans le monde des NFT. On s'est mis à en acheter et à développer de la « tech » et des projets immersifs. On a commencé à générer des NFT et à « tokéniser » des expositions.

Pensez-vous qu'à l'avenir le contrat d'achat des œuvres, même physiques, sera le NFT ?

C'est le cas dans les deux expositions que je viens d'ouvrir chez Clearing et Mendes Wood DM, à Bruxelles. Chez Clearing, on peut se connecter à toutes les œuvres d'art depuis un espace immersif. Pas besoin d'appli, on donne des QR codes aux gens à l'entrée et, à la fin, si les visiteurs veulent se créer un « metamask » (un logiciel fonctionnant comme portefeuille électronique) pour que ça devienne des NFT, ils le font. Il y a des tableaux à vendre et à gagner, en virtuel ou en physique. Et, chez Mendes Wood, les tableaux vont de pair avec un NFT, qui est l'outil de transaction.

En ayant une approche plus expérimentale que spéculative, vous détonnez autant dans la communauté NFT que dans le secteur culturel traditionnel...

Oui, je me tire un peu une balle dans le pied en faisant ça, car nos productions se retrouvent au cœur d'un combat idéologique. Mais ne parler que du côté spéculatif est ridicule. La problématique politique de demain, c'est que les questions de transformation de société ne se régleront que par la technologie. Or, il existe des tentatives de modèles politiques avec des missions de bien commun qui sont monétisées, les DAO – pour « organisations autonomes décentralisées ». Après les NFT, je pense que l'on va de plus en plus entendre parler des DAO, ces structures qui oscillent entre microgouvernement, start-up et collectif associatif. Outils à la fois politiques, techniques et économiques, elles vont offrir des bulles de respiration pour proposer autre chose que les grandes plates-formes, notamment dans le domaine culturel.

Dans ce contexte, l'achat d'un token correspond davantage à une action, au sens boursier, ou à une voix de vote, qu'à un simple objet numérique...

Oui, les gens prennent des tokens de gouvernance. Cette tokénisation est la possibilité de transformer un capital social en capital économique. Si 10 000 followers soutiennent des projets et sont prêts à investir 100 euros dedans sous forme de tokens, c'est énorme. Imaginons Greta Thunberg qui se met à faire des tokens, eh bien, au moment où la moitié de la planète « like » ses posts, elle se retrouverait avec des millions de tokens, soit un fonds de lobbyisme hyperpuissant. Ces dernières années, il y a eu beaucoup d'expériences en ce sens, notamment aux États-Unis et en Amérique latine.

Qu'est-ce que les NFT vont changer dans les relations galeries-artistes ?

A mon avis, dans les cinq prochaines années, tout va être tokénisé, des tickets de cinéma à ceux du métro. Mais il faut arrêter de penser que les galeries, c'est fini. Il y aura toujours des intermédiaires, il va juste y avoir de nouvelles possibilités de relations et des adaptations des modèles. Sur la blockchain, on peut réguler l'écosystème du marché de l'art grâce aux « smart contracts », qui régissent les conditions d'échange et de revente des NFT, ce qui peut être profitable à tout le monde.

Quel est l'avantage des NFT pour les artistes ?

On peut empêcher des reventes ou transférer la propriété d'une œuvre temporairement en la louant pour la montrer ailleurs. Chez Clearing, on fait payer les gens pour venir dans la galerie. Ce n'est pas très cher, et les gens partent avec un bout de pièce ou une pièce. C'est une façon de faire du prosélytisme, pour montrer que l'on peut investir dans le capital culturel des artistes.

Où en êtes-vous dans la mise en place de votre organisation autonome décentralisée ?

J'essaye de transférer mon capital social à EBB, une structure qui est, pour l'instant, un forum de Discord, la messagerie instantanée, par lequel je fais passer tous mes projets à mes collaborateurs et mes amis : des artistes, des commissaires, des critiques d'art, des programmeurs, des économistes... Nous sommes une centaine de personnes à nous associer et, pour l'instant, EBB est une boîte à outils. Mais, à long terme, on veut construire un modèle de coopérative structurée par Internet. En attendant, j'investis dans des DAO que je trouve intéressantes, je participe à l'écosystème.

Lexique

- **NFT** « Non fungible token » (« jeton non-fongible »), certificat de propriété numérique, payé en cryptomonnaie.
- **Tokeniser** Valoriser et matérialiser des actifs réels dans le monde numérique.
- **Blockchain** Technologie sécurisée de stockage et transmission d'informations, sans organe de contrôle.
- **Métavers** Univers virtuel, futur d'Internet.
- **Metamask** Portefeuille de cryptomonnaie.
- **DAO** « Decentralized autonomous organization » (« Organisation autonome décentralisée »). Permet aux possesseurs de jetons de voter sur un projet.
- **Smart contract** Des « contrats intelligents », protocoles informatiques qui exécutent la négociation d'un contrat.